

**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE CLERMONT**

AVIS PUBLIC

est par la présente donnée par la soussignée,
France D'Amour, directrice générale

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT VC-434-24-5**

« Modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage VC-434-13 »

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le règlement VC-434-24-5 énoncé ci-dessus.

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du premier projet de règlement cité ci-dessus, par sa résolution numéro 13105-10-24 à l'assemblée ordinaire du mardi 15 octobre 2024, portant le numéro VC-434-24-5, tiendra une assemblée publique de consultation le 29 octobre 2024 à compter de 11 h dans la salle du conseil, située au 2 rue Maisonneuve à Clermont, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Clermont, ce 16^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.



France D'Amour
Directrice générale